

Budget communal pour l'exercice 2014

Rapport de synthèse

Conformément aux articles L1314-1 et 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le budget communal 2014 respecte l'équilibre budgétaire global tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire.

Le budget ordinaire

Le budget ordinaire communal 2014 dégage à l'exercice propre un solde positif de 68.118,44 €. Ce montant est le résultat des recettes pour 4.911.229,22 € et des dépenses pour 4.843.110,78 €. Il présente un solde positif tous exercices confondus de 128.734,55 €.

Le budget extraordinaire

Le budget extraordinaire présente des recettes pour une somme de 1.926.616,97 € et des dépenses pour une somme de 1.682.164,10 €, soit un boni cumulé pour l'exercice de 244.452,87 €.

1. LE SERVICE ORDINAIRE

1.1. Les recettes

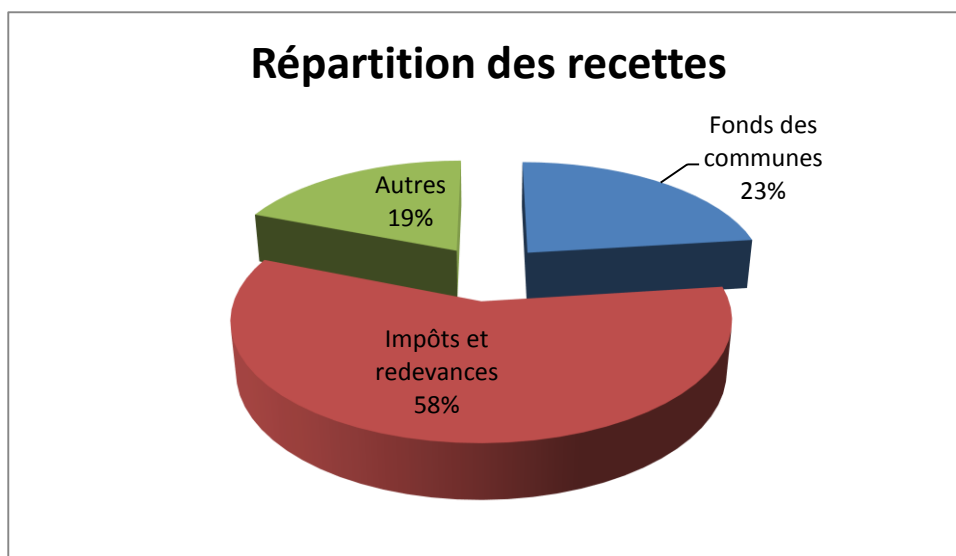
Les recettes ordinaires s'élèvent à la somme de 4.911.229,22 €, soit une croissance de l'ordre de 4,7 % par rapport au budget 2013 (4.691.648 €).

Ces recettes ordinaires se répartissent comme suit :

- Transferts : 4.624.089,89 € (94,2 %) ;
- Prestations : 250.028,35 € (5 %) ;
- Dette : 37.110,98 € (0,8 %).

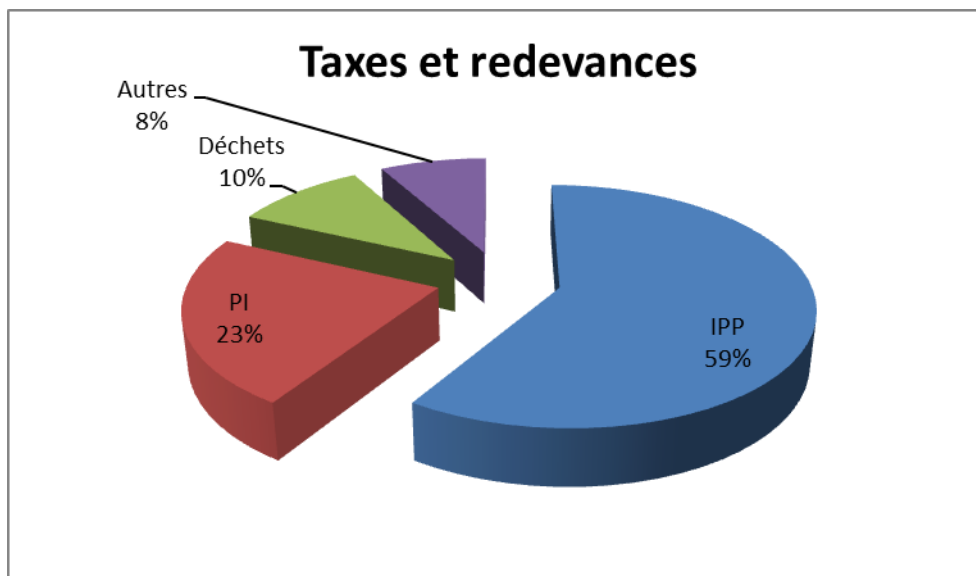
Les recettes de transferts sont donc largement les plus importantes. Voyons quelles en sont les origines :

- Fonds des communes : 1.047.887,68 (997.666,00 € en 2013) ;
- Impôts et redevances : 2.709.024,68 € (2.608.169,85 € en 2013) ;
- Autres : 867.177 € (888.042 € en 2013).



Les taxes et redevances se répartissent comme suit :

- taxe additionnelle à l'IPP (Impôt des personnes physiques) : 59%,
- taxe additionnelle au PI (Précompte immobilier) : 23%,
- taxe sur l'enlèvement et la gestion des immondices ¹ : 6,1% et sur les résidus ménagers (sacs poubelles) : 3,9%,
- autres : 8%



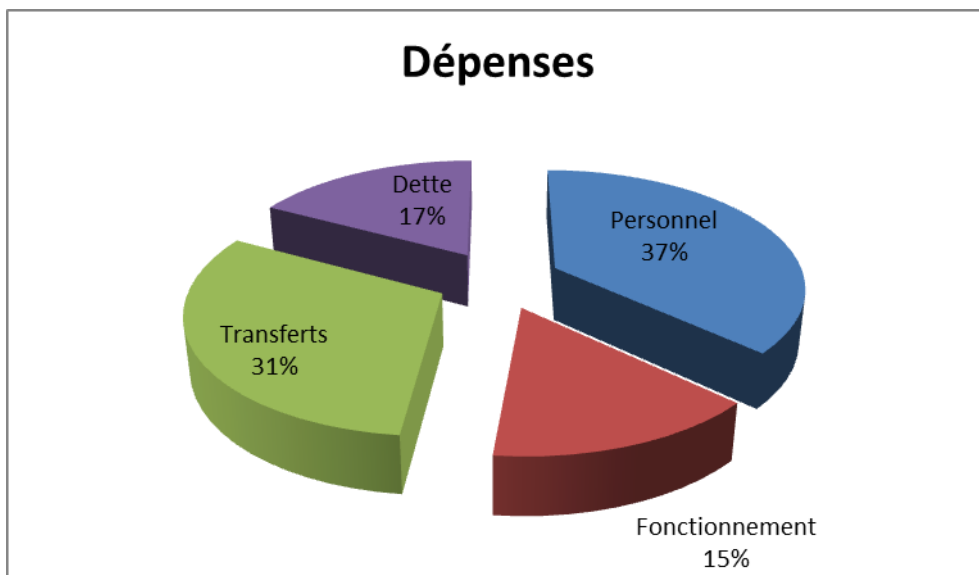
1.2. Les dépenses

Les dépenses ordinaires s'élèvent à la somme de 4.843.110,78 €, soit une augmentation de l'ordre de 2,8 % par rapport au budget initial 2013 (4.705.519,64 €).

Ces dépenses se décomposent comme suit :

- Personnel : 1.785.143,72 € (1.715.670 € en 2013) ;
- Fonctionnement : 716.982,32 € (707.946 € en 2013) ;
- Transferts : 1.506.171,97 € (1.426.244 € en 2013) ;
- Dette : 834.812,77 € (855.659 € en 2013).

¹ Notons que la Région Wallonne impose dans le cadre du coût-vérité l'obligation pour la commune d'imputer la totalité des coûts de gestion des déchets dont elle a la charge aux bénéficiaires et d'appliquer le principe d'une facturation transparente qui reprend les éléments constitutifs de ce coût.

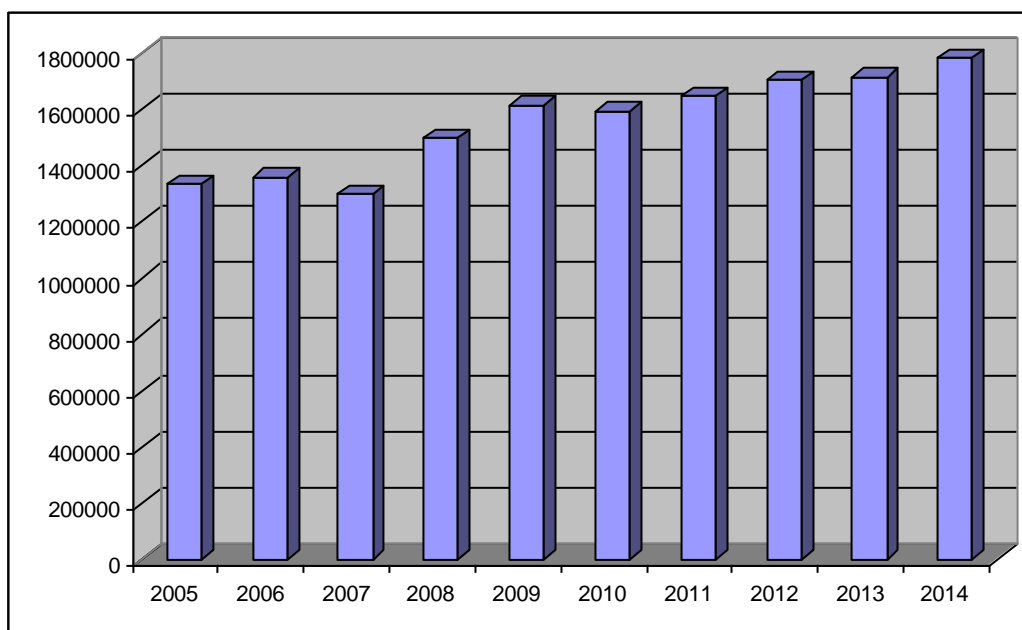


1.2.1. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à 1.785.143,72 € pour 1.715.670 € en 2013.

Cette augmentation (3,9 %) est notamment due à la prise en charge à 100% dès le 1^{er} janvier de la revalorisation des grades légaux et de certains autres grades en application de la convention sectorielle 2007-2010.

Evolution des dépenses de personnel au cours des 10 dernières années

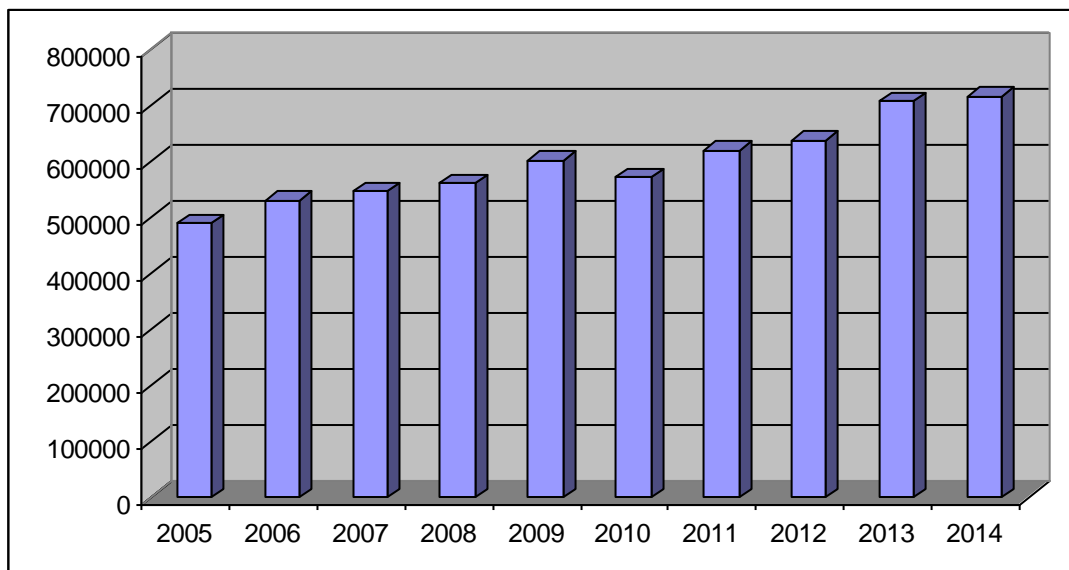


1.2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 716.982,32 €. Soit une augmentation d'à peine 1% par rapport à l'exercice 2013 (707.946 €).

Cette faible augmentation résulte d'un effort particulier effectué pour maintenir ces frais dans des limites raisonnables.

Evolution des dépenses de fonctionnement au cours des 10 dernières années



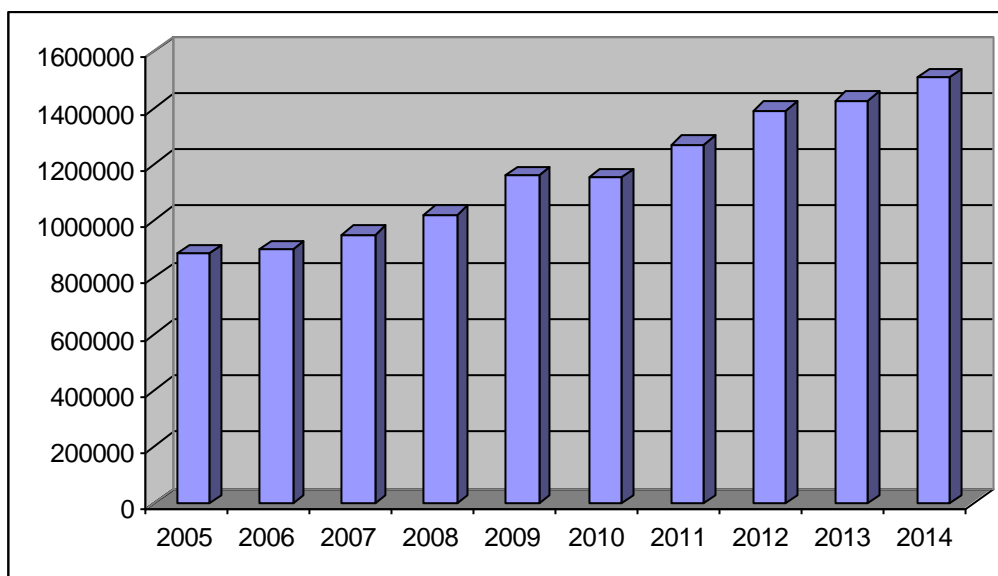
1.2.3. Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts s'élèvent à 1.506.171,97 € ce qui représente une augmentation de 5,3% par rapport au budget initial de l'exercice 2013 (1.426.244 €).

Cette augmentation est due principalement à l'intervention communale pour la Zone de police (+ 5,6%) et pour le Service Régional d'Incendie (+ 12,1%).

Il faut également relever que la dotation du CPAS a fortement évolué par rapport à la dotation initiale de 2013 (+ 12,4%). Cette hausse provient notamment de l'augmentation du nombre de demandeur du RIS ainsi que de la revalorisation de l'échelle barémique de la secrétaire et de certains autres grades en application de la convention sectorielle 2007-2010.

Evolution des dépenses de transferts au cours des 10 dernières années



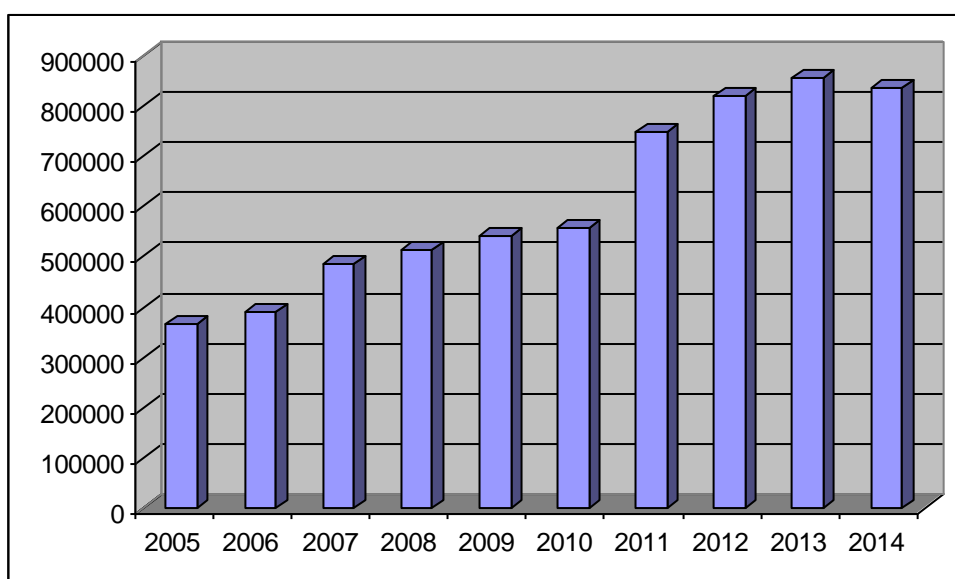
1.2.4. Les dépenses de dette

Les dépenses de dette pour l'exercice 2014 s'élèvent à 834.812,77 €, soit une diminution de (2,5%) par rapport à l'exercice 2013 où celles-ci s'élevaient à 855.659 €.

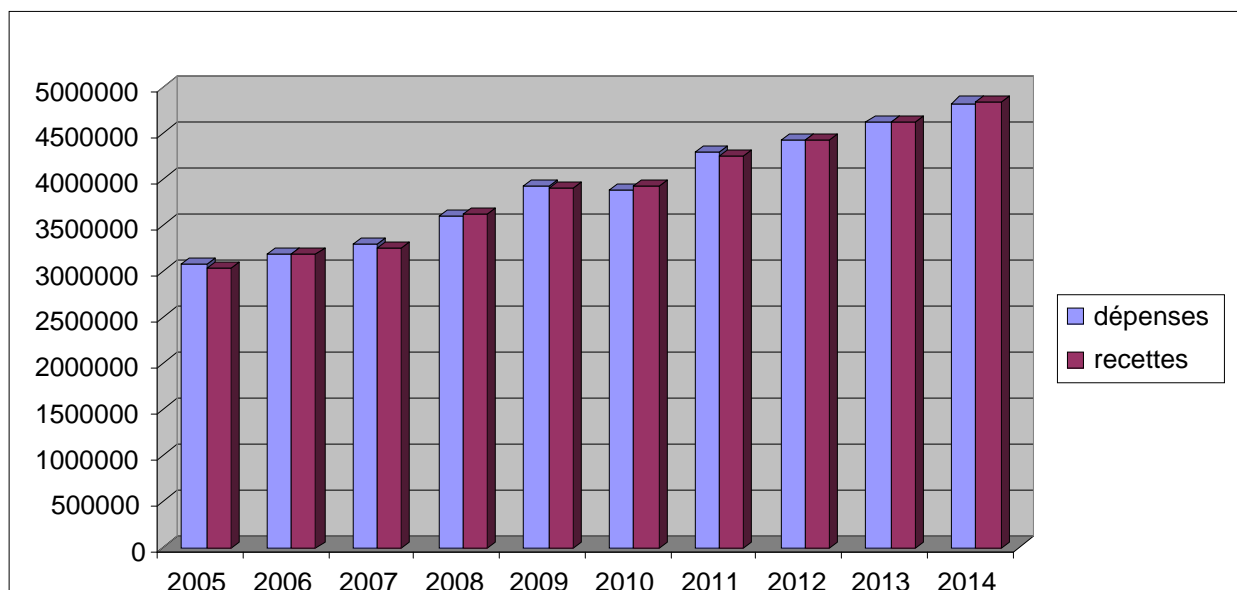
Cette diminution s'explique notamment par l'arrivée à échéance de certains emprunts.

Par ailleurs, le budget respecte bien entendu la nouvelle balise fixée par le gouvernement wallon qui veut que pour les communes à l'équilibre à l'exercice propre, et leurs entités consolidées, le montant des prêts pour investissements sera limité à 180 €/habitant/an ou limitée à la charge d'amortissement moyenne des 5 dernières années.

Evolution des dépenses de dette au cours des 10 dernières années



Evolution globale des recettes et des dépenses au cours des 10 dernières années



Ce graphique montre l'augmentation tant des recettes que des dépenses, avec un boni de 68.118,44€.

2. LE SERVICE EXTRAORDINAIRE

L'année 2014 verra la concrétisation de projets déjà bien avancés et le lancement d'autres.

Citons notamment :

- ↪ la réfection des trottoirs rue Saint Martin à Héron ;
- ↪ la création d'infrastructures sportives (terrains de sports rue de la Gare transférés au hall omnisports à Héron) et récréatives (aire de jeux au lotissement A. Dochain) ;
- ↪ l'amélioration des voiries par la poursuite de l'égouttage dans les rues Deneffe et Roua, ainsi que la réfection de diverses voiries;
- ↪ la transformation des réfectoires des écoles de Surlemez et de Waret-l'Evêque ;
- ↪ la réfection de la toiture de l'église de Waret-l'Evêque ;
- ↪ le remplacement des châssis et de la chaudière à l'Administration communale dans le cadre du Plan UREBA.

Ces différents travaux auront pour but de permettre à l'ensemble de la population de Héron de pouvoir s'épanouir dans notre commune en pratiquant différents sports, en ayant des voiries sécurisées, des infrastructures scolaires performantes pour le développement de nos enfants et tout cela dans un cadre de grande convivialité.

La plupart de ces travaux bénéficient de subsides (Plan « Trottoirs », Plan triennal RW, Fonds d'investissement des communes, Programme prioritaire des travaux dans les établissements scolaires, UREBA).

Ce programme d'investissements se détaille comme suit :

Description des travaux	Estimation (EUR)	Montant subsides (EUR)	Part communale (EUR)
Pl. UREBA-Rempl. châssis Administr. communale	18 000,00	13 500,00	4 500,00
Pl. UREBA-Rempl. chaudière Administr. communale	54 000,00	40 500,00	13 500,00
Réfection rues Deneffe et Roua - FIC 2013-2016	285 983,50	142 991,75	142 991,75
Plan "Trottoirs" Rue Saint-Martin à Héron	215 863,00	150 000,00	65 863,00
Travaux d'entretien de voirie	150 000,00	0,00	150 000,00
Construction bassin de retenue à Lavoir	20 000,00	0,00	20 000,00
Aménagement école Waret-l'Evêque	280 000,00	196 000,00	84 000,00
Agrandissement réfectoire école de Surlomez (P. U.)	145 879,00	102 014,12	43 864,88
Aménagement aire de jeux lotissement A. DOCHAIN	60 000,00	45 000,00	15 000,00
Aménagement terrains de sport à Héron	335 174,00	251 380,50	83 793,50
Subs. extr. F.E. de Waret-l'Evêque (réfect. toitures)	63 000,00	0,00	63 000,00
Aménagements aux cimetières	30 000,00	0,00	30 000,00
TOTAL	1 657 899,50	941 386,37	716 513,13

3. EN CONCLUSION

Ce n'est pas sans une certaine fierté que le Collège communal présente ce budget 2014 en boni dans un contexte économique particulièrement difficile et compte tenu d'un certain nombre de contraintes nouvelles, notamment :

- l'augmentation des coûts pour les services d'incendie et de Police ;
- la réforme des pensions des agents communaux ;
- le financement des CPAS, mis sous forte pression par les restrictions en matière de chômage et l'augmentation des bénéficiaires du revenu d'insertion.

Autant de mesures imposées par les Gouvernements fédéral et régional ... sans compensation financière.

Double satisfaction car l'équilibre budgétaire a été atteint :

- sans toucher au portefeuille des Héronnais (pas d'augmentation des taxes !) ;
- sans compression de personnel, mieux même, en prenant en compte une revalorisation barémique pour les ouvriers et les grades légaux (secrétaires communale et de CPAS) ;
- en maintenant, voire en développant, tous les services à la population.

C'est au travers d'une gestion rigoureuse de nos dépenses et d'une recherche permanente de subsides que nous sommes arrivés à ce résultat.